

Tel : Président : Jean du Soulier 06-67-88-80-67
Vice-Présidente : Brigitte Hérent 06-23-79-26-28
Trésorier : Marc-André Delliaux : 06-36-56-07-00
Secrétaire : Alain Degonde 06-62-88-04-05

Sécrétariat : alaindegondebcwimereux@gmail.com

Convocation à l'assemblée générale du 19 septembre 2017

Cher Membre,

Notre prochaine assemblée générale aura lieu le mardi 19 septembre 2017 à 18 H 15 (à l'issue du tournoi de régularité) dans les locaux de notre club de Wimereux.

L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant :

- Approbation du procès verbal de l'assemblée générale 2016
- Rapport moral
- Rapport financier
- Bilan des compétitions de la saison 2015- 2016 et compétitions prévues pour 2016-2017
- Questions diverses
- Renouvellement du tiers du conseil d'administration

A cette occasion et conformément à l'article 9 de nos statuts, il sera procédé au renouvellement d'un tiers de notre Comité directeur. les sortants sont : Madame Dominique Popieul , Messieurs Jean du Soulier , Joël Berzin et Alain Degonde.

Il y a donc 4 postes à pourvoir .

Les membres actifs (licenciés au club de Wimereux ou dans un autre club) à jour de cotisation (art.5) , justifiant de trois années d'ancienneté , désireux de poser leur candidature à cette élection sont priés de le signaler par mail, à l'adresse ci-dessus ou directement par écrit à notre président avant la date du 19 septembre 2017.

Si vous souhaitez qu'un point particulier susceptible de nécessiter un vote soit évoqué lors de l'Assemblée , faites-en part par mail ou par écrit remis directement à un membre du CA avant le 19 septembre .

L'assemblée générale fera suite au tournoi de régularité du mardi et sera suivie d'un cocktail.

Nous comptons sur votre présence et vous prions d'agréer, cher membre, l'expression de nos salutations distinguées.

Le président : *Jean Du Soulier*

Nota Bene : seuls les membres ayant acquitté leur cotisation 2017-2018 peuvent prendre part au vote ou donner un pouvoir.

-
Pouvoir : (art.13) Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents et/ou représentés. Un mandataire ne peut être porteur que d'un seul pouvoir .

Mme ou M. donne pouvoir à Mme ou M.
pour les votes lors de l'assemblée générale du 27 septembre 2016 de l'association Bridge Club de Wimereux.

A le

Le mandant

Le mandataire

